Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le
ID : 069-256900796-20210317-2021_013-DE

D 21 02 09

Syndicat Intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 17 MARS 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi dix-sept mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au gymnase André Malraux en raison des mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Gérard THEVENON, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN, Michel JEANNOT, Virginie MAS.

Etait excusé : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Mme CHABERT), Francis PETRICIG (pouvoir à M. JEANNOT), Alexandre BOTELLA

Objet : Affectation des résultats

L'examen du compte administratif 2020 fait ressortir les éléments suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 342 107.46 €**
- Dans la section d'Investissement, **un excédent cumulé de 265 700.11 €**
- Des **restes à réaliser** à reporter en 2021 :
  - 38 737.65 € en dépenses.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2021, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
  - En recettes :
    - reprise de l'excédent constaté : **Compte R 001 pour 265 700.11 €**
    - affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement et une partie de l'excédent de fonctionnement : **Compte 1068 pour 162 107.46 €**

- Pour la section de fonctionnement :
  - En recettes :
    - reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé : **Compte R 002 pour 180 000 €**

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 162 107.46 €,

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le
ID : 069-256900796-20210317-2021_013-DE

- **APPROUVE** la reprise des résultats pour
  - 265 700.11 € au compte R 001
  - 180 000 € au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 17 mars 2021

Le Président

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS Communes de St-BONNET de-MURE et de St-LAURENT de-MURE

Henri MONTELLANICO